

Charte d'usage des listes de communication internes d'ALIA

Ce document constitue la charte d'utilisation des listes d'échange internes à l'Association pour la liberté académique (ALIA). L'utilisation des listes suppose l'acceptation de l'ensemble des règles figurant dans la présente charte. Ce document a pour objet de faciliter les échanges en garantissant le respect des personnes, des objets et des buts de l'association.

La communication au sein de l'association se décline à deux niveaux.

D'une part entre le bureau et les adhérent-es. Les messages sont envoyés à chaque adhérent à l'adresse e-mail fournie lors de l'adhésion sur la plateforme HelloAsso. Ces messages peuvent être relatifs à la tenue des assemblées générales, au fonctionnement de l'association, à des consultations des adhérent-es et à toutes les décisions importantes prises par le CA ou le bureau.

D'autre part entre les adhérent-es. Deux listes sont mises à disposition pour permettre les échanges entre adhérent-es : la liste « information », et la liste « discussion ». Ces listes sont exclusivement réservées aux adhérent-es.

Les articles qui suivent sont relatifs à ces deux listes.

Article 1 : Tout·e adhérent·e est inscrit·e automatiquement sur les listes de communication d'ALIA au moment de son adhésion. Il est possible à tout moment de se désabonner d'une liste en cliquant sur le lien disponible au bas de chaque message.

Article 2 : Les listes de communication internes d'ALIA, qu'il s'agisse de la liste d'information ou de la liste de discussion, ont pour objet principal la liberté académique au sens du « Préambule » des statuts de l'association : « La liberté académique est à la fois collective et individuelle. Elle s'organise selon l'éthique de la recherche, point d'articulation entre l'intégrité scientifique et la responsabilité sociale des scientifiques. Elle inclut en particulier la liberté d'expression et d'action, la liberté de communiquer des informations, de même que celle de rechercher et de diffuser sans restriction les savoirs. »

Article 3 : Conformément à ses statuts, « L'Association pour la liberté académique (ALIA) ne peut servir de couverture à des interventions racistes, xénophobes, sexistes, homophobes

ou révisionnistes. » Ce principe s'applique à ses listes de communication internes comme à ses communications externes et à ses actions.

Article 4 : La liste « information » (information@listes.liberte-academique.fr) est destinée à transmettre des données purement informatives (articles scientifiques, articles de presse, textes de lois, décision d'un établissement de l'ESR, ...). Cette liste fait l'objet d'une modération *a priori*. L'auteur d'un message refusé sera informé de la raison du refus de diffusion. Tout commentaire d'une information doit être posté sur la liste « discussion ».

Article 5 : La liste « discussion » (discussion@listes.liberte-academique.fr) permet aux adhérent·es de répondre à une information postée sur la liste « information », de débattre de sujets portant sur la liberté académique ou en lien direct avec cet objet, ou encore de faire des propositions relatives aux objets de l'association (actions de communication, création de groupe de travail, ...). La liste « discussion » fait l'objet d'une modération *a posteriori*. Dans le cas d'un mésusage de cette liste, la personne concernée sera notifiée personnellement.

Article 6 : L'auteur ou l'autrice de messages comportant les contenus suivants sera retiré·e des listes après notification du bureau :

- Les provocations aux crimes et délits
- Les incitations à la haine raciale, à la discrimination, à la violence
- Les négations des crimes contre l'humanité et apologies de crimes de guerre
- Les diffamations, injures et diffusions de fausses informations
- Les messages publicitaires, promotionnels ou commerciaux
- Les messages à caractère prosélytique
- Les messages, commentaires ou images à caractère pornographique ou sexiste
- Les messages constitutifs de cyber harcèlement

Article 7 : Aucune information confidentielle ni demande personnelle ne doit être postée sur les listes de diffusion. Dans ces cas, il est préférable de contacter le bureau d'ALIA au moyen de l'adresse suivante : contact@liberte-academique.fr. Les membres du bureau garantissent la confidentialité des données transmises.

Article 8 : L'objet de chaque message doit être clairement indiqué. La mise en copie d'autres destinataires est déconseillée. Le spamming, le multipostage et l'envoi de messages répétés par une même personne sont formellement proscrits.

Article 9 : Il convient que chaque participant à ces listes garde à l'esprit le caractère public des messages qu'il envoie, messages qui engagent la responsabilité de l'auteur ou de l'autrice.

Article 10 : Pour des raisons écologiques il est recommandé autant que possible d'éviter l'envoi de fichiers lourds (photos, diaporama ...) et de préférer des liens internet.